

Procès-Verbal du Conseil Municipal du vendredi 11 avril 2025 à 18 h 00

Président de séance : Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, Maire

Présents : Mmes ARSAC Pascale — PERRIN Marie-Josèphe - RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck — BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien -
COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent -

Absent excusé : Mr VERNERET Jacques pouvoir à Mr COEUILLET Christophe

Absent non excusé : Mr Florian BRACHET arrive en cours de séance
(à compter de la délibération 10-2025)

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

Quorum : le quorum de 6 est atteint

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du PV du 13 février 2025,
- Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2025,
- Affectation des résultats de fonctionnement 2024 des Budgets Commune (M57) et du Service de l'Eau (M49),
- Budget Primitif 2025 Commune (M57),
- Renforcement du réseau basse tension à partir du poste La Citadelle,
- Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la Drôme.

Délibérations adoptées : 08-2025 ; 09-2025 ; 10-2025 ; 11-2025 ; 12-2025

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le PV du 13 février 2025. Aucune remarque, le Conseil Municipal approuve ce Procès-Verbal.

Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2025

DM n° 08-2025

Monsieur Le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2024 pour la commune de Portes En Valdain :

Taxe foncière (bâti) TFPB	26,59 %
Taxe foncière (non bâti) TFPNB	44,91 %
Taxe d'habitation TH	10,56 %

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, **décide de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2025.**

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 09/09

Affectation des résultats de fonctionnement 2024 des Budgets Commune (M57) et du Service de l'Eau (M49) **DM n° 09-2025**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n° 31-2024 du 05 décembre 2024 portant sur la fin de la convention de la compétence eau potable entre la CAMA et la commune qui actait le transfert du résultat cumulé 2024 du Budget du Service de l'Eau potable vers le Budget de la Commune M57.

EN FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE CLOTURE 2024 M57	323 018,98 €	
RESULTAT DE CLOTURE 2024 M49	3 440,19 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 CUMULE	326 459,17 €	Excédent

EN INVESTISSEMENT

RESULTAT DE CLOTURE 2024 M57	- 200 557,07 €	
RESULTAT DE CLOTURE 2024 M49	98 575,25 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 CUMULE	- 101 981,82 €	Déficit

Restes à Réaliser DEPENSES M57	44 400,00 €	
Restes à Réaliser RECETTES M57	87 200,00 €	
EXCEDENT financement Restes à Réaliser M57	42 800,00 €	

BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT **- 59 181,82 €**

Pour couvrir ce déficit d'investissement, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

-Affectation complémentaire en réserves : compte 1068	59 181,82 €
-Affectation du résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	267 277,35 €

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants affecte ce résultat à inscrire dans le Budget Primitif 2025.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées VOTANTS : 09/09

Budget Primitif 2025 Commune M57

DM n° 10-2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune (M57) de l'exercice 2025. Il donne lecture chapitre par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement qui s'établissent comme suit et demande le vote par chapitre.

◆ **BUDGET COMMUNE – M57**

Dépenses de fonctionnement	602 728 euros
Dépenses d'investissement	<u>295 988 euros</u>
Total des dépenses	898 716 euros
Recettes de fonctionnement	602 728 euros
Recettes d'investissement	<u>295 988 euros</u>
Total des recettes	898 716 euros

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif M57 de la commune 2025.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées VOTANTS : 10/10

Renforcement du réseau basse tension à partir du poste La Citadelle

DM n° 11-2025

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Renforcement du réseau basse tension à partir du poste LA CITADELLE pour un montant prévisionnel HT de 35 345,27 € dont frais de gestion 1 683,11 €.

Le financement mobilisé par le Territoire d'Energie Drôme est de 35 345,27 €. Aucune participation communale.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, et le plan de financement ci-dessus détaillé.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la Drôme

DM n° 12-2025

Le conseil d'administration du CDG 26 a délibéré sur l'approbation de la grille tarifaire des missions et services facultatifs du CDG 26 à compter du 01/01/2025 et des termes de la convention unique relatifs aux services et missions facultatifs du CDG 26.

Le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département. Ces missions couvrent notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

L'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable par un seul et même document, dénommé « convention unique ». Le conseil d'administration peut faire évoluer les tarifs des prestations et services annuellement.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, décide d'adhérer à la convention unique relative aux services et missions facultatifs du CDG 26 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...).

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Questions diverses :

Travaux 2025 : Suite au vote du Budget Primitif 2025, le Maire fait part des projets de travaux de l'année. Il fait remarquer que depuis 2015, la dotation de l'Etat est passée de 69 000 € à 23 000 € en 2025 :

- Remplacement des sanitaires à l'école maternelle ainsi que la métallisation du sol. Ces travaux sont programmés pendant les vacances de Pâques (semaine du 21 Avril 2025),
- Achat d'un vidéoprojecteur pour la salle des fêtes, l'ancien n'était pas réparable et datait de 2011,
- Achat et installation d'un poêle à granulés dans une location de la commune,
- Rénovation et réaménagement complet de l'aire de jeux,
- Travaux divers dans les logements locatifs (peinture, réaménagement d'une salle de bains, réparations diverses sur chauffe-eau, etc...),
- Un programme conséquent de voirie notamment sur les fossés de la commune.

Cérémonie du 8 mai : Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cérémonie sera à 11 h 30.

Bassin communal : Le sablage du bassin sera effectué entre le 14 et le 18 avril 2025 par l'entreprise Noalyt. Il sera ensuite mis en eau. Mr Christophe COEUILLET qui avait déjà effectué différents travaux sur le bassin, le mettra en eau courant Avril.

Logement communal Mairie : Brigitte RENARD informe le Conseil Municipal que la nouvelle locataire trouvée prendra le logement au 1^{er} mai 2025. Elle a établi tous les documents nécessaires (état des lieux et contrat de location). Pascale ARSAC effectuera les états des lieux de la sortie et l'entrée des locataires.

Voirie : Plusieurs devis ont été demandés à des entreprises pour ces conséquents travaux (fossés sur toute la commune et sur certains chemins communaux les plus endommagés. Florian BRACHET a déjà fait le tour de la commune pour évaluer ces travaux.

Aire de jeux : Messieurs Florian BRACHET, Aurélien CHARPENEL et Franck ALINS prennent en charge ce dossier.

Poêle à granulés : Brigitte RENARD s'est occupée de ce dossier. Il sera posé au début de l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 18 h 30.



Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

La Secrétaire de Séance
Brigitte RENARD